



An de ~~1801~~ mil sept Cens Cinquante Cin
Le vingt Artil Suprie avoit public les trois bans des Mariages
par deux Dimanches et fête Promable au prononc
mesmes des paroisses de Buiilly et Sincourt l'entre de
Beaunz fils de Desfont Claude Beaunz et de desfont
Marie de bidas vivant Lab. de Cete paroisse d'une part
et l'entre de l'entre. Martinet deute en premiere nocce de desfont
Nicolas le fils de vivant Lab. de Cete paroisse d'autre part
et en vertu d'une dispence du quatrieme au quatrieme degre de
Consanguinite obtenue a l'archeveche de Reims insinue
et Controlle de dix neuvieme jour du present mois
et vu les signatures aposee au bas de l'absolution de l'eglise
Petre R. Cure de Remonville pour l'absence de M.
Jean Watier pretre et Cure de Sincourt et Chinerz ayant
recu la permission avant son depart. et recu la promesse
des parties, et consentement mutuel de Mariage et
celebre dans l'Eglise de Cete dite paroisse en presence
de quatre ~~Remoins~~ Remoins digne de foy qui ont signez avec
les parties le jour et au + sans qu'il y eu aucun obstacle
ni empêchement quelconque ~~Nicolas Beaunz~~
Alexis Martinet et Rigoulet.

Le Beaudry

P. Remonville curé de l'Eglise de Remonville